

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 4_2023_065

**Convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois
avenant n° 1**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEÇANTS</u>
ARPEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Pascal AUPY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTEAU

Date de la convocation : 21 juin 2023
Date de l'affichage : 21 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-32023065-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 4_2023_065

**Convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois
avenant n° 1**

Monsieur Didier DEVASSINE, 7^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint Amandois du 4 mars 2020 ;

considérant que l'une des actions est d'étendre la licence de commercialisation de l'Office de tourisme Cœur de France à l'ensemble de la Destination Sud Berry ;

considérant qu'il est nécessaire que la Communauté de communes Cœur de France signe un avenant n° 1 à la convention initiale (*joint à la synthèse*) avec les Communautés de communes concernées afin de fixer les modalités d'intervention.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise

Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 1 à la convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois (*ci-joint*).

Le Président


Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance


Gérard MARTEAU



Avenant n° 1 à la convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois

Entre

L'Office de tourisme de la Communauté de communes Cœur de France, représenté par M. Daniel BÔNE, Président,

D'une part

L'Office de tourisme de la Communauté de communes Berry Grand Sud, représenté par M. Jean-Luc BRAHITI, Président,

La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, Collectivité locale de référence de l'Office de Tourisme de Lignières-en-Berry, représentée par M. Dominique BURLAUD, Président

L'Office de Tourisme de Lignières-en-Berry, représenté par Mme Abdy RICHARDSON, Présidente,

La Communauté de Communes Le Dunois, représentée par M. Louis COSYNS, Président,

Tourisme & Territoires du Cher, représenté par Madame Béatrice DAMADE, Présidente

D'autre part

PRÉAMBULE

Trois objectifs ont été déclinés dans la convention initiale dont celui de « Qualifier et mettre en production l'offre touristique du Berry Saint-Amandois ».

L'une des actions est d'étendre la licence de commercialisation de l'Office de Tourisme Cœur de France à l'ensemble de la « Destination Sud Berry ».

Actuellement, la commercialisation de l'offre touristique des territoires d'Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud et Le Dunois doit être réalisée en lien avec Berry Province Réservation.

Etendre la licence de commercialisation de Cœur de France, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM018180001, à l'ensemble de la « Destination Sud Berry » permettra de proposer des produits touristiques sur l'ensemble du territoire de la « Destination Sud Berry » en direct et ainsi valoriser l'offre de ses prestataires.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-32023065-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Article 1- OBJECTIFS ET ACTIONS

La communauté de communes Cœur de France pourra commercialiser, par exemple, des séjours, journées organisées, à destination des groupes et des individuels sur les territoires de Cœur de France, Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud et Le Dunois.

Une à deux réunions par an seront organisées avec les Offices de Tourisme de la « Destination Sud Berry » pour co-construire les produits touristiques commercialisés. Pour assurer la commercialisation, la communauté de communes Cœur de France prendra en charge le coût lié à cette activité : print, participation par l'un de ses agents à un ou plusieurs salons professionnels, achats de listings.

Article 2- MODIFICATIONS

Les dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Article 3 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties.

Fait à Saint- Amand-Montrond, le

Pour l'Office de tourisme Cœur de France Le Président Daniel BÔNE	Pour l'Office de tourisme Berry Grand Sud Le Président Jean-Luc BRAHITI
Pour la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher Le Président Dominique BURLAUD	Pour l'Office de tourisme de Lignières-en-Berry La Présidente Abdy RICHARDSON
Pour la Communauté de communes Le Dunois Le Président Louis COSYNS	Pour Tourisme & Territoire du Cher La Présidente Béatrice DAMEDE